2026/1954

21.8.2026

Accord sous forme d'échange de lettres entre l'Union européenne et la République islamique du Pakistan au titre de l'article XXVIII de l'accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) de 1994 en ce qui concerne la modification des concessions pour l'ensemble des contingents tarifaires de la liste CLXXV de l'Union européenne à la suite du retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne

A. Lettre de l'Union européenne

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de me référer aux négociations qui se sont tenues conformément à l'article XXVIII de l'accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) de 1994 en ce qui concerne la modification des concessions pour les contingents tarifaires de la liste tarifaire CLXXV de l'Union européenne à la suite du retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne, telle qu'elle a été communiquée aux membres de l'OMC dans le document G/SECRET/42/Add.2., le Pakistan et l'Union conviennent de conclure les consultations sur la base suivante:

Le Pakistan marque son accord sur le principe et la méthode de répartition des engagements quantitatifs prévus sous la forme de contingents tarifaires de l'Union qui incluait le Royaume-Uni, en vertu desquels une part de la quantité est prise par l'Union européenne qui n'inclut plus le Royaume-Uni, le reste de la quantité étant pris par le Royaume-Uni.

L'Union reconnaît que le Pakistan mène des consultations séparées avec le Royaume-Uni sur la quantité restante prise par Royaume-Uni sur les contingents tarifaires initiaux de l'Union.

En ce qui concerne les contingents tarifaires pour lesquels le Pakistan dispose de droits de consultation au titre de l'article XXVIII du GATT de 1994, le Pakistan exprime son accord sur la répartition proposée, telle qu'elle figure dans le document G/SECRET/42/Add.2, ainsi que sur les engagements quantitatifs en résultant pris par l'Union après le retrait du Royaume-Uni, et s'en dit satisfait.

Le présent accord est sans préjudice des négociations entre l'Union et d'autres membres de l'OMC disposant de droits au titre de l'article XXVIII du GATT de 1994 pour ce qui est des contingents tarifaires concernés. L'Union s'engage à consulter le Pakistan si le résultat de ces négociations devait modifier les parts figurant dans le document G/SECRET/42/Add.2.

L'Union prend note que le Pakistan dispose des droits de négociateur primitif en ce qui concerne la ligne tarifaire 10062000 [riz décortiqué (riz cargo ou riz brun)], comme le reconnaît l'Union dans le document de l'OMC «G/SECRET/18/Add.3» du 19 juin 2013.

L'Union et le Pakistan se notifient réciproquement l'accomplissement des procédures internes nécessaires à l'entrée en vigueur du présent accord. Le présent accord entre en vigueur à la date de la dernière notification.

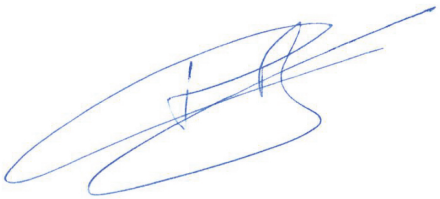
Je vous serais reconnaissant de bien vouloir me confirmer l'accord de votre gouvernement sur ce qui précède.

J'ai l'honneur de proposer que, si ce qui précède est acceptable pour votre gouvernement, la présente lettre et votre confirmation constituent ensemble un accord sous forme d'échange de lettres entre l'Union européenne et la République islamique du Pakistan, y compris aux fins de l'article XXVIII, paragraphe 3, points a) et b), du GATT de 1994.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma très haute considération.

Съставено в Брюксел на трети февруари две хиляди двадесет и шеста година.
Hecho en Bruselas, el tres de febrero de dos mil veintiséis.
V Bruselu dne třetího února dva tisíce dvacet šest.
Udfærdiget i Bruxelles den tredje februar to tusind og seksogtyve.
Geschehen zu Brüssel am dritten Februar zweitausendsechsundzwanzig.
Kahe tuhande kahekümne kuuenda aasta veebruarikuu kolmandal päeval Brüsselis.
Έγινε στις Βρυξέλλες, στις τρεις Φεβρουαρίου δύο χιλιάδες είκοσι έξι.
Done at Brussels on the third day of February in the year two thousand and twenty six.
Fait à Bruxelles, le trois février deux mille vingt-six.
Arna dhéanamh sa Bhruiséil, an tríú lá de Feabhra sa bhliain dhá mhíle fiche a sé.
Sastavljeno u Bruxellesu trećeg veljače godine dvije tisuće dvadeset šeste.
Fatto a Bruxelles, addì tre febbraio duemilaventisei.
Briselē, divi tūkstoši divdesmit sestā gada trešajā februārī.
Priimta du tūkstančiai dvidešimt šeštų metų vasario trečią dieną Briuselyje.
Kelt Brüsszelben, a kétezerhuszonhatodik év február havának harmadik napján.
Magħmul fi Brussell, fit-tielet jum ta' Frar fis-sena elfejn u sitta u għoxrin.
Gedaan te Brussel, drie februari tweeduizend zesentwintig.
Sporządzono w Brukseli dnia trzeciego lutego roku dwa tysiące dwudziestego szóstego.
Feito em Bruxelas, em três de fevereiro de dois mil e vinte e seis.
Întocmit la Bruxelles la trei februarie două mii douăzeci și șase.
V Bruseli tretieho februára dvetisícdvadsaťšesť.
V Bruslju, tretjega februarja dva tisoč šestindvajset.
Tehty Brysselissä kolmantena päivänä helmikuuta vuonna kaksituhattakaksikymmentäkuusi.
Som skedde i Bryssel den tredje februari år tjugohundratjugosex.

За Европейския съюз
Por la Unión Europea
Za Evropskou unii
For Den Europæiske Union
Für die Europäische Union
Euroopa Liidu nimel
Για την Ευρωπαϊκή Ένωση
For the European Union
Pour l'Union européenne
Thar ceann an Aontais Eorpaigh
Za Europsku uniju
Per l'Unione europea
Eiropas Savienības vārdā –
Europos Sąjungos vardu
Az Európai Unió részéről
Għall-Unjoni Ewropea
Voor de Europese Unie
W imieniu Unii Europejskiej
Pela União Europeia
Pentru Uniunea Europeană
Za Európsku úniu
Za Evropsko unijo
Euroopan unionin puolesta
För Europeiska unionen



B. Lettre de le Pakistan

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre de ce jour libellée comme suit:

«J'ai l'honneur de me référer aux négociations qui se sont tenues conformément à l'article XXVIII de l'accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) de 1994 en ce qui concerne la modification des concessions pour les contingents tarifaires de la liste tarifaire CLXXV de l'Union européenne à la suite du retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne, telle qu'elle a été communiquée aux membres de l'OMC dans le document G/SECRET/42/Add.2., le Pakistan et l'Union conviennent de conclure les consultations sur la base suivante:

Le Pakistan marque son accord sur le principe et la méthode de répartition des engagements quantitatifs prévus sous la forme de contingents tarifaires de l'Union qui incluait le Royaume-Uni, en vertu desquels une part de la quantité est prise par l'Union sans le Royaume-Uni, le reste de la quantité étant pris par le Royaume-Uni.

L'Union reconnaît que le Pakistan mène des consultations séparées avec le Royaume-Uni sur la quantité restante prise par le Royaume-Uni sur les contingents tarifaires initiaux de l'Union.

En ce qui concerne les contingents tarifaires pour lesquels le Pakistan dispose de droits de consultation au titre de l'article XXVIII du GATT de 1994, le Pakistan exprime son accord sur la répartition proposée, telle qu'elle figure dans le document G/SECRET/42/Add.2, ainsi que les engagements quantitatifs en résultant pris par l'Union après le retrait du Royaume-Uni, et s'en dit satisfait.

Le présent accord est sans préjudice des négociations entre l'Union et d'autres membres de l'OMC disposant de droits au titre de l'article XXVIII du GATT de 1994 pour ce qui est des contingents tarifaires concernés. L'Union s'engage à consulter le Pakistan si le résultat de ces négociations devait modifier les parts figurant dans le document G/SECRET/42/Add.2.

L'Union prend note que le Pakistan dispose de droits de négociateur primitif en ce qui concerne la ligne tarifaire 10062000 [riz décortiqué (riz cargo ou riz brun)], comme le reconnaît l'Union dans le document de l'OMC "G/SECRET/18/Add.3" du 19 juin 2013.

L'Union et le Pakistan se notifient réciproquement l'accomplissement des procédures internes nécessaires à l'entrée en vigueur du présent accord. Le présent accord entre en vigueur à la date de la dernière notification.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir me confirmer l'accord de votre gouvernement sur ce qui précède.

J'ai l'honneur de proposer que, si ce qui précède est acceptable pour votre gouvernement, la présente lettre et votre confirmation constituent ensemble un accord sous forme d'échange de lettres entre l'Union européenne et la République islamique du Pakistan, y compris aux fins de l'article XXVIII, paragraphe 3, points a) et b), du GATT de 1994.».

J'ai l'honneur d'exprimer, par la présente, l'accord de mon gouvernement sur cette lettre.

Done at Brussels on the third day of February in the year two thousand and twenty six.
Съставено в Брюксел на трети февруари две хиляди двадесет и шеста година.
Hecho en Bruselas, el tres de febrero de dos mil veintiséis.
V Bruselu dne třetího února dva tisíce dvacet šest.
Udfærdiget i Bruxelles den tredje februar to tusind og seksogtyve.
Geschehen zu Brüssel am dritten Februar zweitausendsechsundzwanzig.
Kahe tuhande kahekümne kuuenda aasta veebruarikuu kolmandal päeval Brüsselis.
Έγινε στις Βρυξέλλες, στις τρεις Φεβρουαρίου δύο χιλιάδες είκοσι έξι.
Fait à Bruxelles, le trois février deux mille vingt-six.
Arna dhéanamh sa Bhruiséil, an tríú lá de Feabhra sa bhliain dhá mhíle fiche a sé.
Sastavljeno u Bruxellesu trećeg veljače godine dvije tisuće dvadeset šeste.
Fatto a Bruxelles, addì tre febbraio duemilaventisei.
Briselē, divi tūkstoši divdesmit sestā gada trešajā februārī.
Priimta du tūkstančiai dvidešimt šeštų metų vasario trečią dieną Briuselyje.
Kelt Brüsszelben, a kétezerhuszonhatodik év február havának harmadik napján.
Magħmul fi Brussell, fit-tielet jum ta' Frar fis-sena elfejn u sitta u għoxrin.
Gedaan te Brussel, drie februari tweeduizend zesentwintig.
Sporządzono w Brukseli dnia trzeciego lutego roku dwa tysiące dwudziestego szóstego.
Feito em Bruxelas, em três de fevereiro de dois mil e vinte e seis.
Întocmit la Bruxelles la trei februarie două mii douăzeci și șase.
V Bruseli tretieho februára dvetisícdvadsaťšesť.
V Bruslju, tretjega februarja dva tisoč šestindvajset.
Tehty Brysselissä kolmantena päivänä helmikuuta vuonna kaksituhattakaksikymmentäkuusi.
Som skedde i Bryssel den tredje februari år tjugohundratjugosex.

For the Islamic Republic of Pakistan
За Ислямска република Пакистан
Por la República Islámica de Pakistán
Za Pákistánskou islámskou republiku
For Den Islamiske Republik Pakistan
Für die Islamische Republik Pakistan
Pakistani Islamivabariigi nimel
Για την Ισλαμική Δημοκρατία του Πακιστάν
Pour la République islamique du Pakistan
Thar ceann Phoblacht Ioslamach na Pacastáine
Za Islamsku Republiku Pakistan
Per la Repubblica islamica del Pakistan
Pakistānas Islāma Republikas vārdā –
Pakistano Islamo Respublikos vardu
A Pakisztáni Iszlám Köztársaság részéről
Għar-Repubblika Iżlamika tal-Pakistan
Voor de Islamitische Republiek Pakistan
W imieniu Islamskiej Republiki Pakistanu
Pela República Islâmica do Paquistão
Pentru Republica Islamică Pakistan
Za Pakistanskú islamskú republiku
Za Islamsko republiko Pakistan
Pakistanin islamilaisen tasavallan puolesta
För Islamiska republiken Pakistan